

## **RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo HEUERTZ, Carlo RAUS échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

Excusé : /

### **1) Correspondance.**

Les prochaines séances du Conseil communale se tiendront le 13 décembre 2023 avec la présentation du budget et la présentation de la déclaration échevinale, ainsi que le 20 décembre 2023 avec la présentation du budget.

Monsieur Beissel rappelle qu'aura lieu le 21 décembre 2023 la fête interne de l'Administration communale.

Les premières séances du Conseil communal pour l'année 2024 se tiendront le 31 janvier 2024, le 28 février 2024 et le 27 mars 2024.

### **2) Questions écrites au Collège échevinal.**

Aucune question écrite n'a été introduite.

### **3) Présentation du plan de gestion forêt communale 2024.**

Monsieur Georges D'Orazio, préposé forestier, présente le plan de gestion de la forêt communale pour l'année 2024.

Le plan de gestion a été établi par l'Administration de la nature et des forêts (ANF). Les dépenses se chiffrent à 77.700 € et les recettes à 13.000 €.

Monsieur Georges D'Orazio explique que la plus grande partie des dépenses concernent les salaires des ouvriers ainsi que les factures à payer aux différentes firmes exécutant des travaux pour le compte de l'Administration de la nature et des forêts.

Le plan de gestion se compose notamment de 8 plans, à savoir la protection de la nature, la gestion durable et la protection des forêts, la protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage, la sensibilisation et l'information du public, les missions de surveillance et de police, la logistique, le service aux tiers et la gestion du personnel.

Monsieur D’Orazio explique en détail les différentes positions du plan de gestion.

Parmi les missions de protection de la nature figurent par exemple l’enlèvement des déchets « an der Gewaan », la re-désignation et le contrôle des arbres biotopes, l’entretien écologique de la mare « Am Seitert » où notamment les épicéas morts qui doivent être enlevés, l’enlèvement de déchets en forêt et divers petits travaux.

Par rapport à la gestion durable et la protection de la nature, Monsieur D’Orazio explique qu’il sera procédé à l’enlèvement des arbres dangereux et des arbres morts. Un autre point important concerne la sécurisation des chemins et la garantie de la régénération naturelle, notamment des jeunes arbres de chênes « Am Seitert ».

Au niveau de la protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage, une des missions consiste à la détection et à l’enlèvement de la chenille processionnaire du chêne qui constitue une faune invasive. Néanmoins, en 2023 le problème lié aux chenilles processionnaires a été moins important. Une autre dépense à prévoir concerne l’entretien des nicheris pour les mésanges. Point de vue recette, il énumère la location de la chasse.

Quant à la sensibilisation et l’information au public, Monsieur D’Orazio évoque la manifestation « plantation nouveaux nées Kannerbësch » ainsi que l’entretien du Kannerbësch et aussi l’entretien et l’application de plaquettes commémoratives au cimetière en forêt « Am Seitert ». Des travaux de rénovation pour le chalet « Seitert » sont à prévoir et pour l’année 2025 la rénovation du toit pourrait être envisagée.

Dans la section logistique figurent les dépenses liées à l’achat et à l’entretien du charroi et de l’outillage ainsi que des travaux à effectuer à l’atelier.

Concernant le point « Service aux tiers » il évoque le soutien aux associations et citoyens et cite comme exemple l’acquisition de matériel pour faire du bricolage, etc...

Le point relatif à la « Gestion du personnel » comprend entre autres, l’allocation de fin d’année, le congé de récréation et la masse d’habillement.

Monsieur Beissel remercie Monsieur D’Orazio pour la présentation du plan de gestion de la forêt communale.

Le Conseil communal décide, à l’unanimité, d’approuver le plan de gestion de la forêt communale pour l’exercice 2024 tel qu’il a été présenté et de prendre en considération les recettes et dépenses lors de l’établissement du budget pour l’exercice 2024.

Vote : unanime

#### **4) Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.**

Monsieur Beissel explique que ce point figurait déjà à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 25 octobre 2023. Le document a été transmis au Ministère de l'Intérieur. Celui-ci a émis un certain nombre de remarques. La secrétaire communale a revu le document afin de le mettre en conformité.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que suite à l'adaptation de l'article 8, le dernier paragraphe « Passé ce délai le collège des bourgmestre et échevins décide des rectifications à apporter au texte et il est procédé à l'impression du bulletin communal » ne donne plus aucun sens, étant donné que dans cet article il n'est plus fait allusion à un délai quelconque.

Monsieur Beissel indique que ce paragraphe sera supprimé.

Monsieur Courtois revient sur l'adaptation de l'article 9.2 relative à la composition des commissions consultatives qui stipule entre autres que « Les membres sont choisis entre les membres du conseil communal et, sur proposition des groupements politiques, entre les habitants de la commune, les représentants de sociétés de la commune et des experts. Chaque groupement de candidats est représenté dans les commissions consultatives en fonction du nombre de ses élus au conseil (art.15 loi communale) ». Il fait allusion que les commissions consultatives ont été publiées différemment et voudrait savoir selon quelle procédure celles-ci seront dès lors composées.

Monsieur Beissel explique que la composition des commissions consultatives a été fixée lors de la séance précédente et que cette décision sera maintenue et permettant aussi à des non-politiciens de siéger dans ces commissions.

Vote : unanime

#### **5) Création d'un poste de « salarié à tâche manuelle non-qualifié ».**

Monsieur Beissel explique que dans le cadre de la mise en place du pool des concierges et de l'organisation y relative, il est nécessaire de créer un poste de « salarié à tâche manuelle non qualifié » afin de pouvoir renforcer cette équipe.

Monsieur Courtois fait remarquer que dans ce cas, il s'agit de la création d'un nouveau poste et que la mention « un membre de l'équipe fait valoir ses droits à la retraite au courant de l'année 2024 » dans la délibération fait supposer qu'en 2024 une personne supplémentaire sera engagée. De plus, il demande si le pool des concierges sera responsable de la gestion de tous les bâtiments de la commune.

Monsieur Beissel confirme les deux points évoqués par Monsieur Courtois.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la création d'un poste de « salarié à tâche manuelle non qualifié » d'après le contrat collectif des salariés de la Commune de Frisange.

Vote : unanime

## **6) Approbation du PAL dans le cadre du pacte logement 2.0.**

Monsieur Beissel donne la parole à Monsieur Mongelli pour les explications relatives au PAL.

Monsieur Mongelli explique qu'avec la signature de la convention initiale en octobre 2021, les communes se sont engagées à mettre en place le programme d'action local logement (PAL), qui fait partie du pacte logement 2.0 et qui constitue le catalyseur pour la mise en place de celui-ci.

Avec la convention initiale, la commune s'est vue accorder un conseiller logement dont les tâches consistent à l'accompagnement, au conseil et au soutien des responsables communaux pour l'établissement du PAL dans la phase de la convention initiale et à la mise en œuvre du PAL pendant la phase de la convention de mise en œuvre.

De plus, les responsables communaux sont assistés par un technicien communal ayant le domaine de l'urbanisme dans ses attributions.

Le PAL est composé de 5 domaines thématiques :

- Conditions cadres ;
- Création de logements abordables ;
- Mobilisation du potentiel foncier ;
- Amélioration de la qualité de vie ; et
- Communication, sensibilisation et participation citoyenne.

Ces 5 thèmes sont soumis aux mêmes étapes qui sont :

- L'état des lieux ;
- L'évaluation par les responsables communaux ; et
- La définition des objectifs communaux.

Les différentes étapes déterminent le champ d'action qui englobe les différents projets. Le tout se fait avec l'accompagnement du conseiller logement et du technicien communal.

Monsieur Mongelli explique qu'un groupe de travail « Pacte logement 2.0 » a été créé. Celui-ci a analysé le document et apporté ses remarques / modifications /

ajouts au cours de différentes réunions. Le groupe de travail a ensuite donné son feu vert pour que le PAL puisse être soumis au vote du Conseil communal.

Après ce vote, le PAL doit être soumis au Ministère du logement qui doit le valider afin que dans une prochaine étape la convention de mise en œuvre puisse être signée pour réaliser les projets.

Monsieur Mongelli remercie toutes les personnes qui ont contribué à la mise en œuvre du PAL.

Il ajoute qu'après approbation du PAL par le ministère, une présentation détaillée sera faite par le conseiller logement.

Monsieur Courtois souligne que le PAL constitue une bonne base et il est content d'avoir pu contribuer en faisant partie du groupe de travail. L'étape la plus importante reste à venir. Maintenant il faudrait mettre en place un plan et se fixer des délais et priorités, car le PAL prévoit un nombre important de projets et il est évident que ceux-ci ne peuvent pas être réalisés en même temps. Cela dépend également du budget. Néanmoins, pour la mise en œuvre du PAL, la commune a le temps jusqu'en 2032. Le parti CSV votera en faveur du PAL.

Monsieur Mongelli répond que le groupe de travail sera maintenu pour la phase de mise en œuvre. Il s'agit d'un programme pluriannuel et si un projet n'est plus à jour, il peut toujours être adapté.

Le Conseil communal décide d'adopter, à l'unanimité, le programme d'action local logement.

Vote : unanime

### **7) Approbation d'une convention de parrainage pour îlot de verdure.**

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité la convention de parrainage d'un îlot de verdure, ayant pour objet de confier l'entretien de cet îlot se trouvant devant l'immeuble n°8 Um Hau à L-5752 Frisange.

Vote : unanime

### **8) Résiliation d'une convention de collaboration.**

Monsieur Beissel explique que cette convention concernait la mise en service d'un système de sécurité pour l'Office social tenait son bureau dans le bâtiment de l'ancienne mairie dans la « Lëtzeburgerstrooss ». Ce service n'est plus requis.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la résiliation de la convention entre la Fondation « Stëftung Hëllëf Doheem » et l'Administration communale de Frisange avec effet au 31 décembre 2023.

Vote : unanime

#### **9) Approbation de deux règlements temporaires de circulation.**

- Le Conseil communal confirme, à l'unanimité, le règlement temporaire de circulation portant sur les rues « Schoulstrooss » et « Munnereferstrooss » à Aspelt dans le cadre de la livraison d'un conteneur, délibération N°23/102 prise par le Collège échevinal en sa séance du 15 novembre 2023.

Vote : unanime

- Le Conseil communal, confirme, à l'unanimité, le règlement temporaire de circulation portant sur la rue « Um Hongerbuer » à Aspelt et le chemin rural reliant Aspelt et Filsdorf dans le cadre de la pose d'un réseau pour POST Luxembourg, délibération N°23/098 prise par le Collège échevinal en sa séance du 6 novembre 2023.

Vote : unanime

#### **10) Augmentation d'une ligne de crédit.**

Monsieur Beissel explique que la Commune de Frisange dispose déjà d'une ligne de crédit qui s'élève à 867.627,34€ (35.000.000 LUF). Or, pour le bon fonctionnement d'une commune de la grandeur de celle de Frisange, il est nécessaire de procéder à la majoration de la ligne de crédit à un montant de 5.000.000 € pour les besoins en fonds de roulement.

Monsieur Gaffinet souligne que la durée est fixée à 36 mois et voudrait savoir ce qui se passera après l'écoulement de ce délai et demande des informations supplémentaires concernant le mécanisme du fonctionnement de la ligne de crédit par rapport à un emprunt.

Monsieur Beissel explique que, dans la convention, il y a une période définie et celle-ci est tacitement reconduite en cas de besoin. L'avantage de la ligne de crédit est le fait qu'on paie des intérêts uniquement dans le cas d'un solde négatif.

Monsieur Gaffinet demande si la nouvelle convention remplace l'ancienne et si désormais il y aura deux lignes de crédit.

Monsieur Beissel explique que le contrat stipule que les 800.000€ sont inclus dans les 5.000.000€ et qu'il n'y a qu'une seule ligne de crédit étant donné que l'ancienne ligne de crédit a été majorée.

Monsieur Courtois évoque que cela signifie en sorte que le Conseil communal accorde au Collège échevinal la possibilité d'aller jusqu'à un solde négatif de 5.000.000€. De ce fait, il demande s'il existe un moyen que le Conseil communal soit informé si tel est le cas.

Monsieur Beissel répond qu'il ne comprend pas vraiment cette question étant donné que la ligne de crédit existe déjà depuis très longtemps et que jusqu'à présent, personne n'y est intéressé. Il faut souligner que la ligne de crédit a été élevée par rapport à l'économie actuelle. La ligne de crédit constitue un outil de travail permettant entre autres, de pouvoir payer des factures d'un montant plus élevé et d'avoir la possibilité d'être à court terme en solde négatif. Monsieur Beissel explique encore une fois que la commune a tout intérêt à ne pas être en solde négatif, car cela signifie qu'elle serait alors obligée de payer des intérêts.

Monsieur Courtois fait remarquer que, depuis qu'il est membre du Conseil communal, la ligne de crédit n'a jamais été abordée et qu'il ne savait même pas qu'une ligne de crédit existait. Il fait aussi allusion au fait que le Conseil communal a aussi comme fonction de surveiller ce que le Collège échevinal entreprend, et donne son avis quant aux mesures prises par le Collège échevinal. La question posée consistait tout simplement à demander d'être informé en cas de recours à la ligne de crédit à moyen / long terme et suppose qu'il n'existe donc pas de possibilité à être informé.

Monsieur Beissel explique qu'en approuvant la ligne de crédit, le Conseil communal donne son accord pour que le Collège échevinal et le receveur peuvent occasionnellement présenter un solde négatif. Il incombe du droit et du devoir du Collège échevinal et du receveur de remédier à cette situation le plus vite possible. Il fait allusion au fait qu'il y a actuellement beaucoup de chantiers et que jusqu'à présent il n'a pas été nécessaire de faire recours au prêt inscrit dans le budget de l'exercice 2023. Le montant de l'ancienne ligne de crédit a aussi été adopté en fonction des chantiers en cours. Les instances de l'Etat sont responsables pour le contrôle. Etant donné que la situation peut changer de jour en jour en fonction des versements reçus par l'Etat, il n'est pas forcément approprié de devoir fournir des chiffres lors de chaque séance du Conseil communal. En approuvant ce point, le Collège échevinal se voit accorder la possibilité de présenter un solde négatif de 5.000.000€.

Monsieur Gaffinet évoque qu'au cours des 6 dernières années, il n'a pas été nécessaire de faire recours à la ligne de crédit. Il demande si les coûts relatifs à la ligne de crédit sont visibles dans le budget, respectivement dans le décompte du budget et s'il s'agit d'un article budgétaire à part, car jusqu'à présent il ne l'a pas remarqué, respectivement le montant était de 0€ puisque

l'on n'y a jamais fait recours. Il demande si à la fin de l'année les coûts relatifs à la ligne de crédit seront visibles.

Monsieur Beissel explique que le coût est visible sur l'article budgétaire « Frais bancaires ».

Monsieur Gaffinet fait remarquer que s'il est nécessaire de faire en permanence recours à la ligne de crédit entre 3.000.000€ à 4.000.000€, il devrait plutôt être envisagé de procéder à un emprunt. Monsieur Beissel explique que le Collège échevinal en est bien conscient.

Monsieur Courtois fait remarquer qu'il a finalement obtenu une réponse à sa question, étant donné que la possibilité de contrôle par les membres du Conseil communal est possible par le biais du budget.

Monsieur Beissel confirme cela.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, une ligne de crédit majorée au montant de 5.000.000€.

Vote : unanime

## **11) Approbation de décomptes.**

- Monsieur Beissel présente le décompte relatif à la mise en conformité de l'escalier de secours – Ecole centrale de Frisange.  
Le devis initial s'élève à 50.000 € TTC. La dépense effective est de 43.040,47 € TTC.

Vote : unanime

- Monsieur Beissel présente le décompte relatif à l'acquisition de mobilier écolier.  
Le devis initial est de 30.000 € TTC. La dépense effective est de 1971,45 € TTC.

Vote : unanime

## 12) Subside extraordinaire « Noël de la Rue ».

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder un subside de 200 € à l'association « Noël de la Rue ».

Vote : unanime

## 13) Commissions consultatives : Nominations membres.

Monsieur Beissel explique qu'on procède d'abord au vote relatif aux membres proposés par les groupements politiques, y compris les présidents, les représentants des associations, ainsi que les postes à pourvoir d'office comme par exemple celui de pompier pour la commission des bâtisses ou encore celui d'agent municipal pour la commission de la circulation. Monsieur Beissel énumère les différentes commissions et les membres proposés.

	Commissions	secrétaire	présidence	membres majorité	membres CSV	membres LSAP	autres membres	autres membres	autres membres
1	environnement & forêts	Giacomini Lynn	Klein Henri	Kaas Léon	Jacoby Marc	Kauffmann Guy	/	/	/
2	chemins ruraux & cours d'eau	Flies Jeff	Wirtgen Charles	Klein Henri	Kalmes Karin	Kauffmann Guy	Ernster Christophe (agriculteur Aspelt)	Stremler Marco (agriculteur Frisange)	Holtzem Laurent (agriculteur Hellange)
3	bâtisses	Boos Alain	Mongelli Claudio	Conrath Daniel	Meyer Luc	Gaffinet Yves	Marnach Daniel (pompier)	/	/
4	circulation	Flies Jeff	Ribeiro Michel	Perrichon Cyril	Courtois Claude	Settinger Lucien	représentant du commissariat "Reiserbann"	Kozar Meldin (agent municipal)	/
5	culturelle	Mercuri Céline	Perrichon Cyril	Lopes Paul	Meyer Karin	Dennewald ep. Kreintz Alice	Pohly Léa (entente Aspelt)	Stremler-Pelzer Mady (associations Frisange)	Degreef Jill (entente Hellange)
6	sportive	Alesch Yannick	Hoffmann Carole	Hutmacher Samantha	Pescarolo Othello	Ceman Edvin	Reiffers Mike (football)	Holtzem Laurent (tennis de table)	Eich Ben (badminton)
7	enseignement musical	Bento Silvia	Pelzer Claude	Lopes Paul	Weimerskirch Michel	Braun Roger	Schiltz Pol (musique/vocale Aspelt)	Simoes Diogo Carlos (musique/vocale Frisange)	Hansen Luc (musique/vocale Hellange)
8	budget & finances	Fiedler Isabelle	Beissel Roger	Goedert Claudine	Jacoby Marc	Kauffmann Guy	/	/	/
9	jeunesse	Alves Ricardo	Kartheiser Kim	Amy Gouden	Fratlicelli Letizia	Ceman Edvin	/	/	/
10	3ème âge	Antony Christine	Conrath Daniel	Kartheiser Kim	Pescarolo Othello	Settinger Lucien	Schneider Jeanne (rep. Club Senior)	/	/
11	égalité des chances	Alves Ricardo	Thinus Germain	Pohly Léa	Schuman Pascale	Bingen Guy	Meyer Françoise (rep. Schumansbongert)	/	/
12	vivre-ensemble interculturel	Klepper Carole	Capelle Danièle	Thinus Germain	Weimerskirch Michel	Calleja Jesus	/	/	/
13	scolaire	Lorenzini Isabelle	Beissel Roger	/	/	/	Kartheiser Kim (Ar Equipe) Hutmacher Samantha (DP) Meyer Luc (CSV) Gaffinet Yves (LSAP) (mbr. Conseil communal)	Meyers Claudette Stoffel Patrick (rep. personnel école)	Lepasch Lynn Baden Max (rep. parents d'élèves)

En rapport avec la commission des chemins ruraux et des cours d'eau, Monsieur Courtois souligne que deux agriculteurs de Hellange ont posé leur candidature et il se demande s'il ne faudrait pas procéder à un vote dans ce cas précis. Monsieur Beissel explique que la place d'agriculteur doit être pourvue, mais que le deuxième candidat pourra être voté en tant qu'habitant.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité, les membres proposés par les groupements politiques.

Vote : unanime

Ensuite, les votes des candidats pour les différentes commissions ont lieu avec les résultats qui suivent :

### 1. Commission de l'environnement et des forêts :

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Madame Biel-Scharlé Viviane, membre / 9 voix ;
- Monsieur Braun Carlo, membre / 7 voix ;
- Monsieur Ernster Christophe, membre / 11 voix
- Monsieur Kauffmann Ado, membre / 11 voix ;
- Monsieur Molitor Roger, membre / 9 voix.

2. Commission des chemins ruraux et des cours d'eaux :

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Monsieur Aubart Patrick, membre / 11 voix ;
- Monsieur Zeimes Fränk, membre / 9 voix.

3. Commission des bâtisses :

Monsieur Meyer souligne que pour cette commission, il est aussi prévu de désigner un expert. Monsieur Beissel explique que les candidats qui ont remis une candidature ont une certaine expérience dans le domaine.

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Madame Kramer-Frisch Elisabeth, membre / 7 voix ;
- Monsieur Raus Serge, membre / 7 voix ;
- Monsieur Schmitz Pierre, membre / 11 voix ;
- Monsieur Streff Guy, membre / 9 voix.

4. Commission de la circulation :

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Monsieur Braun Carlo, membre / 9 voix ;
- Monsieur Mangen Jean-Pierre, membre / 7 voix ;
- Monsieur Stremmler Ado, membre / 9 voix.

5. Commission culturelle :

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Madame Gieres-Reding Pascale, membre / 7 voix ;
- Madame Merckx Rose-Marie, membre / 7 voix.

6. Commission sportive :

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Monsieur Metzler Steve, membre / 7 voix ;
- Madame Stremler-Pelzer Mady, membre / 9 voix.

7. Commission de surveillance pour l'enseignement musical :

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Monsieur Herbas Gonzales Remberto, membre / 11 voix ;
- Monsieur Lang Daniel, membre / 11 voix.

8. Commission du budget et des finances :

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Monsieur Gieres Georges, membre / 11 voix ;
- Madame Miegueu Kombiwo Armance Désirée, membre / 11 voix ;
- Monsieur Stiwer Yves, membre / 9 voix ;
- Monsieur Trigatti Luc, membre / 9 voix ;
- Monsieur Wiltzius Guy, membre / 9 voix.

9. Commission pour jeunes :

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Monsieur Holtzem Tom, membre / 11 voix ;
- Madame Strome Shems-Dyàa, membre / 11 voix.

#### 10. Commission du 3<sup>e</sup> âge :

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Madame Garzaro-Mohren Marie Andrée, membre / 11 voix ;
- Madame Wiltzius-Greis Angèle, membre / 11 voix ;
- Monsieur Wiltzius Guy, membre / 9 voix ;
- Monsieur Wirtgen Charles-Christian, membre / 7 voix.

#### 11. Commission pour l'égalité des chances & affaires sociales :

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Madame Beissel Hakima, membre / 11 voix ;
- Monsieur Biraud Christophe, membre / 11 voix ;
- Madame Dupi Eniane, membre / 10 voix ;
- Monsieur Kaas Léon, membre / 9 voix.

#### 12. Commission du vivre-ensemble interculturel :

Le Conseil communal décide par vote secret de nommer les membres suivants :

- Madame Beissel Hakima, membre / 11 voix ;
- Madame Biel-Scharlé Viviane, membre / 11 voix ;
- Madame Esteves Candida, membre / 11 voix ;
- Madame Prüm-Goettmann Valérie, membre / 11 voix.

#### **14) Commissions consultatives : Nominations secrétaires.**

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, les secrétaires des commissions consultatives :

Commission de l'environnement et des forêts	Mme Lynn Giacomini
Commission des chemins ruraux et cours d'eau	M. Jeff Flies
Commission des bâtisses	M. Alain Boos
Commission de la circulation	M. Jeff Flies
Commission culturelle	Mme Céline Mercuri
Commission sportive	M. Yannick Alesch
Commission de surveillance pour l'enseignement musical	Mme Silvia Bento
Commission du budget et des finances	Mme Isabelle Fiedler
Commission pour jeunes	M. Ricardo Alves
Commission pour le 3 <sup>e</sup> âge	Mme Christine Antony
Commission pour l'égalité des chances & affaires sociales	M. Ricardo Alves
Commission du vivre-ensemble interculturel	Mme Carole Klepper
Commission scolaire	Mme Isabelle Lorenzini

Vote : unanime

### **15) Droits de préemption.**

/

### **16) Questions orales au Collège échevinal.**

Monsieur Courtois demande pourquoi aucun candidat n'a été cherché pour le Pacte climat.

Monsieur Beissel explique qu'il y n'a pas eu appel à candidature pour le Pacte climat étant donné qu'il y avait encore des discussions à ce sujet, notamment en rapport avec les représentants des entreprises. Il faut encore voir comment atteindre l'intérêt des entreprises pour qu'elles s'engagent. Cela sera fait de même qu'un nouvel appel pour les places non-occupées au sein des commissions consultatives.

Monsieur Heuertz, échevin Pacte climat, informe qu'il y a déjà eu deux réunions avec M. Balmes, conseiller climat et Mme Giacomini et qu'une autre réunion est prévue au mois de décembre.

Monsieur Courtois informe qu'un habitant d'Aspelt l'a interpellé concernant l'absence d'une balançoire pour enfants sur l'aire de jeux à Aspelt. Il voudrait savoir s'il le Collège échevinal en est informé, respectivement pourquoi cette balançoire n'a pas été remplacée.

Monsieur Beissel pense que la pièce a déjà été commandée, or la livraison n'a pas encore eu lieu. De plus, il fait remarquer que les pièces manquantes doivent répondre à certaines normes, ce qui a probablement aussi comme répercussion un certain délai de livraison.

En rapport avec la résiliation de la convention avec Proactif, Monsieur Meyer demande ce qui est prévu pour remplacer ces services et fait notamment allusion aux personnes âgées qui pourraient nécessiter de l'aide pour le nettoyage des trottoirs en cas de neige. De plus, si un tel remplacement est prévu, il voudrait en connaître la date.

Monsieur Beissel explique que les personnes concernées ont reçu un courrier les informant de l'arrêt des services de ProActif et qu'une solution est envisagée pour 2024. Il fait remarquer que ProActif était toujours fermé pendant les jours fériés. Il fait aussi allusion à la « Noperschafts-App » (hoplr) et espère l'aide entre voisins pour donner un coup de main si nécessaire. Actuellement, la commune est en train de se joindre au « CIGL-Réiserbann -Weiler-la-Tour » qui devra engager du personnel supplémentaire et obtenir l'accord préalable du ministère. La Commune de Frisange a prévu ces dépenses dans le budget 2024 et envisage d'héberger les ouvriers de ce service dans le bâtiment modulaire qui se trouve à côté de la piste de pétanque à Hellange.